

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — — Express.
3 — 47 — — — matin, Poste.
9 — 4 — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — — soir, Omnibus.
10 — 11 — — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Dans la séance du 27 au parlement de Turin, un orateur vote contre le traité du 24 mars, tout en appuyant la politique étrangère du gouvernement, contradiction singulière, mais plus commune qu'on ne croit avec un régime qui a pour principal effet de pousser à la tribune des discoureurs plus empressés de satisfaire leurs passions ou de faire parade d'une éloquence relative que de créer des travailleurs possédant les sérieuses qualités des hommes d'Etat.

Un autre, M. Ferrari, vote contre le traité, au nom précisément des dangers que court l'Italie; il appuie sur ces dangers, il développe les côtés faibles de la situation du Piémont et ne remarque pas que le moyen le plus sûr d'augmenter sinon les dangers, du moins les très-graves embarras de la situation, c'est justement de suivre la conduite qu'il indique et de voter contre le traité.

M. Chiaves s'en prend au suffrage universel et prétend qu'il n'est pas susceptible d'application contre la nationalité. Question au moins bizarre, qu'il faudrait traiter *ex professo*, et théoriquement, mais qui ne saurait trouver son application dans une circonstance où le suffrage universel est d'accord avec les traités conclus par les deux souverains en vertu des droits les moins contestés, ce qui d'ailleurs donne à cette annexion un double caractère, duquel il résulte qu'elle ne saurait être sérieusement contestée par personne ni au nom d'aucun principe.

Néanmoins M. Chiaves vote pour le traité. M. Boggio défend le traité et démontre les avantages de l'alliance française; il vote en faveur du traité.

La séance du 28 n'a offert qu'un médiocre intérêt. M. Farini, ministre de l'intérieur, a établi que la politique française n'avait pas changé depuis Villafranca et que l'annexion s'est faite depuis lors. Il est clair que la discussion est à peu près terminée, et nous ne tarderons pas sans doute à recevoir la nouvelle du vote, dont le sens n'est douteux pour personne.

Les journaux de Florence parlent de la prochaine retraite du baron Ricasoli. Il serait remplacé dans le gouvernement de la Toscane par M. Poza de San Martino.

Il serait aussi question du retour à Turin du prince de Carignan, ce qui indiquerait que le provisoire de cette province serait près de cesser. — A. Esparbié. (Le Pays.)

DEUX-SICILES.

Il est arrivé mardi deux dépêches napolitaines provenant de sources différentes, mais également importantes.

La première dépêche, datée du 27 mai, annonce que l'armée de l'insurrection, commandée par Garibaldi, a éprouvé un grave échec en tentant d'entrer dans Palerme.

La seconde dépêche, postérieure et portant la date du 28, annonce, au contraire, que Garibaldi est entré dans Palerme.

Au moment du départ de cette dernière dépêche, le bombardement de la ville par les forts qu'occupent les troupes royales et par les navires embossés dans la rade continuait très-vivement. (Le Pays.)

Nous empruntons à la correspondance Havas une analyse plus étendue du discours prononcé par M. le comte Cavour au parlement de Turin, dans la discussion du traité du 24 mars.

Le comte Cavour, président du conseil. — Si, dans cette discussion, chacun se sent ému, quelle doit être mon émotion à moi qui ai dû prendre toute la responsabilité vis-à-vis de vous, vis-à-vis du pays, vis-à-vis de l'histoire! S'ils avaient pu lire dans mon cœur, le député Fantoni ne m'aurait pas fondroyé avec sa dédaigneuse éloquence et le député Guerrazzi ne m'aurait pas décoché tant de sarcasmes. Mais le discours de l'honorable M. Rattazzi a été entièrement dégagé de toute personnalité. Cela me console. (Bien!)

M. Guerrazzi m'ayant donné une leçon d'histoire, en me rappelant que lord Clarendon, par suite de la cession de Dunkerque à la France, avait été accusé

par les communes et exilé par le roi, je lui dirai que si Clarendon avait ajouté à la couronne d'Angleterre d'autres comtés, ni le parlement ni le roi Charles II ne l'auraient maltraité. (Bravo!) Mais Clarendon fut la victime de cette camaraderie qui donna son nom au cabinet dit de la *Cabale*. Il fut la victime de ces hommes qui savent faire les tribuns sur la place publique et les courtisans à la cour. (Applaudissements.)

La cession de Nice et de la Savoie n'enlève rien aux moyens de défense du pays: notre défense n'est ni dans le territoire de la Savoie ni dans celui de Nice, mais bien dans les Alpes. De nos jours, la guerre ne se fait plus comme du temps du général Bonaparte, qui avec 28.000 hommes gagna la bataille de Marengo. En cas de guerre, avant que les armées étrangères ne descendissent en nombre suffisant des Alpes, nous aurions le temps de concentrer nos troupes dans les plaines. Quand M. Guerrazzi a soutenu que le siège du parlement était mal assuré à Turin, il a compté sans le courage éprouvé de la population de Turin, qui saurait défendre le parlement dans des cas extrêmes.

L'orateur rappelle l'attitude de la population et de la garde nationale au moment où la ville sembla être menacée, l'an dernier. Pas une mère de famille ne songea à abandonner ses enfants, son foyer, pour chercher un abri plus sûr. Turin est digne de voir siéger dans ses murs le parlement d'Italie et j'espère que les députés de toutes les provinces m'approuveront, effaçant le souvenir de l'imprudente parole de M. Guerrazzi.

A ceux qui prétendent que pour le traité nous n'avons pas de compensation, je dirai que nous avons eu cette compensation à Zurich, où la France arracha à l'Autriche les pactes qui changèrent radicalement les préliminaires de Villafranca. (Approbation.) La lettre de Napoléon III au Pape, en date du 30 décembre, proclamant que le règne du Pape sur les Romagnes était fini, nous a donné plus que nous n'avons obtenu à Palestro et à San Martino, la domination sacerdotale étant pour nous plus préjudiciable même que la domination autrichienne. La politique du roi Victor-Emmanuel consiste à déve-

FEUILLETON

CÉCILE.

Nous étions réunis autour de la table à ouvrage où l'une des jeunes filles de la maison avait posé timidement une bourse de velours vert. Un instant auparavant, la plus jeune des sœurs essayait un refus au sujet d'un petit châle de cachemire dont le merveilleux tissu excitait depuis longtemps son envie, et maintenant l'aînée, chargée par une de ses compagnes d'une mission charitable en faveur d'une orpheline, ne savait comment accorder sa requête avec les raisons d'économie qu'elle venait d'entendre alléguer. La mère s'était contentée de jeter sur la bourse un regard distrait, et notre ami commun, l'avocat Norbert, ne l'avait pas même vue, tant il était absorbé dans ses réflexions. L'embarras de la quêteuse augmentait à mesure que se prolongeait dans ce petit salon ordinairement animé un silence pénible. Enfin, elle fit un effort de courage, et s'adressant d'abord à M^{lre} Albert:

— Chère maman, j'ai peut-être eu tort, mais notre amie Hortense a voulu nous faire contribuer à une bonne action. Il s'agit d'une enfant qui vient de perdre sa mère et que son père a cruellement abandonnée sans aucune ressource ni aucun soutien. Nous l'avons vue hier, Clarisse

et moi. Tu ne l'as pas oubliée, ma sœur? C'est la pauvre petite qui pleurait tant à l'église.

Clarisse fit un geste d'impatience.

— Encore une quête! encore des secours à donner!

dit-elle. En vérité, Julie, on nous croirait millionnaires!

— Voilà justement ma réponse à tes obsessions continuelles pour des objets de toilette, répliqua doucement M^{lre} Albert. Tu conviens donc avec moi que notre fortune est modique, et que nous devons régler nos dépenses sous peine de graves inconvénients?

— Pardon, maman, vous me comprenez mal. Je crois notre fortune suffisante pour les obligations que nous impose notre position dans le monde; seulement, je pense que le rôle de providence des orphelins doit appartenir à de mieux favorisés que nous.

M^{lre} Albert demanda quelques explications à Julie sur l'enfant que son amie Hortense avait eu la pensée de placer, au moyen de cotisation, comme pensionnaire, dans un couvent d'Augustines. L'histoire était touchante; elle fit sortir de sa réverie notre ami Norbert, qui, jusque là, couché dans son fauteuil et tourné vers le feu, n'avait cessé de regarder les tisons.

— J'ai entendu des hommes expérimentés, reprit Clarisse, s'élever contre les divers patronnages qu'on voudrait mettre à la mode. Suivant eux, il est imprudent de substituer une influence étrangère à l'action naturelle d'un père et d'une mère sur leurs enfants. On détruit ainsi l'esprit de famille.

— Cette fois, votre sœur nous parle d'une orpheline, dit l'avocat avec un sourire légèrement ironique.

— Mais pas du tout, Monsieur; le père vit toujours, et tout dénaté qu'il est, on pourrait bien le retrouver, et l'obliger à se charger de sa fille. En vérité, il est trop commode de s'affranchir des devoirs les plus impérieux: on se fait en quelque sorte leur complice en les habituant à compter sur la charité pour les remplacer auprès des enfants qu'ils abandonnent.

— Vous croyez donc, demanda Norbert, que dans l'intérêt de la morale, nous n'avons rien de mieux à faire, ce soir, que de refuser notre offrande à votre sœur?

— Je crois, du moins, qu'il serait facile de découvrir la résidence du père; que celui-ci doit garder sa fille ou la confier à quelqu'un de son choix moyennant un arrangement dont il supporterait tous les frais.

Un nouveau silence suivit cette déclaration. Les mains jointes sur les genoux, la tête basse, l'avocat s'était retourné vers le foyer. L'histoire de la pauvre abandonnée avait réveillé en lui ce qu'il y a de plus doux et quelquefois de plus douloureux chez un homme de cinquante ans, des souvenirs d'enfance.

Il reprit après quelques instants:

— Vos paroles auraient une apparence de justice pour qui ne verrait que l'indigne conduite de cet homme sans se préoccuper du bonheur ou du malheur de son enfant. Nous déciderons plus tard les uns et les autres si nous devons nous ranger à votre opinion ou contribuer à gar-

l'opposer la liberté au dedans et à défendre la nationalité au dehors. Cette politique impose de sérieux sacrifices.

Le ministère a eu le courage, pendant dix ans, de demander ces sacrifices qui, pendant dix ans, ont été consentis par le pays. Tout ce qu'a fait le général La Marmora pour les fortifications d'Alexandrie est admirable. — La guerre d'Orient nous a donné l'occasion de passer d'un rôle passif au rôle actif. Tout le monde a vu alors que notre politique valait quelque chose. — Au moment de la conclusion de la paix, en France, ou pour mieux dire dans l'Empereur, nous avons trouvé une vive sympathie pour l'Italie, sympathie bien plus vive que celle de l'Angleterre qui se tenait plus sur la réserve à cause de son respect scrupuleux pour les traités de 1815. — Après la guerre de Crimée notre alliance avec la France commença à porter les plus beaux fruits : l'acquisition de la Lombardie est la pour le prouver.

L'autonomie de la Toscane n'est pas, comme on l'a dit, contraire au principe de l'union. Il s'agit aujourd'hui de savoir si nous devons nous borner à constituer un royaume fort sans nous occuper d'autre chose ; quant à moi, je ne crois pas devoir adopter une politique égoïste, et alors même que nous le voudrions, les circonstances actuelles ne le permettraient pas.

M. Mellana demande la parole.

Le comte Cavour reprenant : A mes yeux, un changement de politique serait dangereux sous tous les rapports ; si nous avons justement à craindre du côté du Nord où est campée l'Autriche menaçante, nous n'avons pas moins à redouter du côté du Sud, où le Pape a recours à toutes sortes de moyens pour nous attaquer. Voyez aussi les événements qui se passent à l'extrémité de la Péninsule, et dites si, en présence de tous ces périls, il est possible d'adopter une politique pacifique. La seule politique que nous devons suivre est celle qui nous dit de nous tenir prêts à toute éventualité. Partout on parle de paix, et partout on augmente les armements. Les budgets de tous les Etats sont là pour confirmer ce que j'avance.

M. Asproni demande la parole.

Le comte Cavour. Que ferions-nous en de si graves circonstances, sans alliés ? Sans nul doute, une nation de 11 millions d'âmes animée par le sentiment de la nationalité peut faire beaucoup, mais il ne serait pas prudent d'entrer dans la voie de l'isolement. Nous pouvons compter sur la révolution, mais les forces d'une révolution ne valent pas celles des armées bien disciplinées, alors qu'il s'agit de faire la guerre. Le traité était désiré par l'Empereur, et l'Empereur le désirait parce que la France elle-même le voulait, et après les nombreux sacrifices faits pour nous, la France était en droit de le demander. En France, nous avons contre nous le clergé, les légitimistes et les orléanistes, à quelques exceptions près.

M. Macchi demande la parole.

Le comte Cavour, reprenant. — Rendons justice aux républicains modérés, il nous ont constamment donné la preuve de leur affection pour l'Italie, par la presse, par les souscriptions, par l'honneur rendu à la mémoire du grand exilé de Venise ; ils se sont montrés nos amis et ils ont so-

lennellement désavoué pour leur ami ce Lamoricière, qui s'est fait chef des hordes papales (Hilarité.)

Les sympathies françaises pour nous seraient demeurées infructueuses sans la haute intelligence qui préside aux destinées de la France et qui a compris que l'intérêt de la France était en Italie. Mais cette haute intelligence n'aurait pas pu nous donner son appui et nous envoyer comme elle l'a fait 150,000 hommes, si elle n'avait pas satisfait en partie aux exigences de l'opinion publique. (Applaudissements.) Un homme qui aime passionnément l'Italie, qui a envoyé deux de ses fils combattre pour nous et qui peut-être à cette heure pleure un frère mort pour la cause italienne, Alexandre Bixio, écrivait : « Pour l'amour de l'Italie, signez sur-le-champ le traité. » (Sensation.)

Messieurs, je le dis franchement, je m'honore d'avoir conseillé au roi de signer ce traité. La cession de Nice et de la Savoie ne doit pas constituer un précédent, comme on l'a dit.

Si, pour délivrer Venise, cette Venise que nous portons tous dans notre cœur, il fallait céder un fragment de terre italienne, nous repousserions cette proposition.

Approuvez le traité, Messieurs, et l'histoire proclamera acte de générosité et de sagesse celui auquel nous vous convions dans l'intérêt de notre pays.

Dans sa séance du 16 mai, le Corps législatif a été saisi d'un projet de loi tendant à accorder au Crédit foncier de France la faculté de faire des prêts aux départements, aux communes et aux associations syndicales.

On sait en effet que les départements, les communes, les associations syndicales, sont appelés à consacrer des sommes considérables à des travaux entrepris dans l'intérêt commun ; ils ont l'obligation d'ouvrir des voies de communication, de fonder des établissements d'utilité générale, d'assurer aux populations les bienfaits de la salubrité, de dessécher les marais, de multiplier les irrigations, de défendre le sol contre les inondations, de favoriser le développement des centres industriels.

Ces nécessités ont donné une vive impulsion aux travaux publics : les plus grandes villes de France ont subi une transformation pour ainsi dire complète ; Paris, Lyon, Marseille, Toulon, le Havre, Lille, Rouen, ont dû élargir leur enceinte, répandre l'air et la lumière dans leurs antiques quartiers, élever des édifices qui, en concourant à l'embellissement de la cité, assurent le bien-être des masses.

La richesse publique n'a pas manqué de réaliser les utiles conceptions qui ont signalé notre époque, mais souvent les moyens d'organiser le crédit en faveur des communautés administratives ou syndicales ont fait défaut : elles sont dans des conditions qui rendent leurs emprunts difficiles ; souvent elles ont besoin de sommes très-considérables, parce que leurs travaux entrepris ont pour but d'améliorer des revenus et non de reconstituer des capitaux. Elles trouvent donc difficilement des prêteurs.

Jusqu'à présent la caisse des dépôts et consignations avait rendu de très-grands services aux départements, parce que le taux de l'intérêt qu'elle exige pour les prêts est inférieur à celui de tous les autres établissements de crédit ; mais les lois de son institution ne lui ont pas permis de faire toutes les

avances réclamées d'elle. Les destinations diverses, auxquelles sont affectées ses ressources disponibles, l'empêchent d'ouvrir des crédits considérables aux départements et aux communes ; les obligations qu'elle a à remplir la forcent de s'interdire les prêts à très-long terme, remboursables par annuités ; elle ne peut consacrer annuellement qu'une somme de 4 à 5 millions aux prêts de la nature de ceux dont nous nous occupons et leur assigne pour maximum de durée le terme de dix années ; pendant longtemps elle restreignait ce maximum à huit ans ; elle l'a même fait descendre à six.

Le crédit particulier a de graves inconvénients : il est incertain, ses conditions sont onéreuses et parfois combinées de manière à offrir un trop vif appât à la spéculation ; rarement elles peuvent se prêter aux règles imposées par l'autorité : il est donc préférable d'avoir recours aux établissements placés sous le contrôle administratif.

On a, en conséquence, cherché s'il existait une institution qui pût satisfaire pleinement aux exigences de la situation. Le Crédit foncier s'est présenté naturellement. Il est de son essence de prêter à long terme, au moyen d'annuités ; le but principal qui lui a été assigné a été d'aider à l'amélioration de la propriété foncière ; les associations syndicales n'ont pas d'autre but, les travaux qu'elles entreprennent pour les dessèchements, les irrigations, les endiguements, ont pour caractère constant de rendre le sol plus productif ; ceux qui sont entrepris par les départements et les communes, comme les routes nouvelles, les percements de rue, ont également pour résultat de donner plus de valeur aux propriétés rurales ou urbaines.

On a donc pensé que le Crédit foncier était véritablement appelé à s'occuper des emprunts dont nous venons de préciser les caractères, et à remplir la lacune qui existe dans nos établissements de crédit.

— Ch. Bonquet.

(Le Pays.)

Voici le texte du projet de loi :

Art. 1^{er}. La société du Crédit foncier est autorisée à prêter, dans les conditions ci-après, aux communes, aux départements et aux associations syndicales, les sommes qu'ils auraient obtenu la faculté d'emprunter.

Art. 2. Les prêts sont consentis avec ou sans affectation hypothécaire, et remboursables, soit à long terme, par annuités, soit à court terme, avec ou sans amortissement.

Art. 3. Ils sont réalisables en numéraire.

Art. 4. La commission allouée au Crédit foncier, pour frais d'administration, ne peut excéder quarante-cinq centimes pour cent francs par an.

Art. 5. En représentation des prêts et jusqu'à concurrence de leur montant, le Crédit foncier est autorisé à créer et à négocier des obligations, en se conformant aux règles établies au titre V de ses statuts.

Ces obligations jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux obligations foncières ou lettres de gages, par les lois et décrets concernant le Crédit foncier.

Art. 6. Les créances provenant des prêts aux communes, aux départements et aux associations syndicales, sont affectées, par privilège, au paiement des obligations créées en vertu de la présente loi.

nir cette bourse vide. Pour le moment, un épisode de ma vie me revient à la mémoire, et j'ai bonne envie de le raconter. D'ailleurs, nous ne sortons pas de la question : vous le reconnaîtrez tout-à-l'heure.

Un mouvement de curiosité se fit dans le petit cercle formé autour de la table. Notre ami se recueillit un moment, et commença à peu près ainsi :

II.

J'avais treize ans, et, pour la première fois, j'allais savoir autrement que par oui-dire ce qu'on entendait par vacances. Jusque-là, ma mère, toujours malade depuis son veuvage, n'avait pu me rappeler à Dinan, où elle habitait avec ma jeune sœur, et l'époque si impatientement attendue par mes camarades du collège de Beaupreau ne s'était distinguée des autres, à mes yeux, que par un douloureux isolement et beaucoup d'ennui. Il faut avoir éprouvé cet ennui trois années consécutives, entre les murs désertés d'une salle d'études, pour comprendre avec quel bonheur je m'élançai dans la voiture qui devait me ramener enfin pour six semaines au bord de la Rance. Tout se réunissait, d'ailleurs, pour donner à ce voyage trop différé une allégresse sans mélange : ma mère m'avait écrit que sa santé s'améliorait de jour en jour ; ma sœur ajoutait à cette bonne nouvelle des projets de parties de campagne où nous devions mettre joyeusement le temps à profit ; de plus, j'allais entrer en quatrième ; je revenais chez moi en triomphateur, et j'étais si convaincu

de l'importance de mon personnage, je lui révais partout un accueil si empressé, si glorieux, que j'avais toute les peines du monde à contenir l'excès de ma joie et de mon orgueil. Un de mes condisciples, qui fit avec moi les deux tiers de la route, ne cessait de me répéter en me poussant le coude, ce vers d'Horace que je ne comprenais pas encore, et qu'il n'entendait guère mieux que moi :

Nunc decet aut viridi...

Mais pardon, Mesdames, j'oublie que la langue d'Horace ne vous est pas familière : je redeviens écolier.

J'ai conservé de mes compagnons de voyages, des postillons, des hôteliers, des mendiants même qui, à chaque relais, entouraient notre voiture, une idée si riante et si agréable que je suis fortement tenté aujourd'hui de nier le progrès, au moins en ce qui touche les mendiants, les aubergistes, les postillons et les voyageurs. Sur un chemin d'une quarantaine de lieues, je ne me rappelle que physionomies avenantes, regards de bienvenue et paroles de bon accueil. Ce fut bien autre chose encore à mon arrivée dans la maison de ma mère ! La pauvre femme ne pouvait détacher ses lèvres de mes joues, qu'elle inondait de ses pleurs. J'étais son premier né et l'enfant chéri qu'elle se reprochait d'avoir laissé si longtemps en exil ; Rosalie, ma sœur me prodiguait ses caresses. Ce fut un beau jour dans ma vie que celui-là !

Notre première entrevue avait eu lieu dans une cour dominée par un frais jardin, et commune à deux maisons

blanches qui, avec leurs persiennes grisâtres, leurs perons de sept marches et la vigne entourant les fenêtres de capricieux festons, se ressemblaient comme deux sœurs jumelles. L'une de ces maisons appartenait à ma mère, l'autre était habitée par la famille d'un capitaine au long-cours. Ma mère et ma sœur me tenaient chacune un bras et se disposaient à me conduire dans la petite chambre qu'elles m'avaient préparée, lorsqu'une voix enrouée, étrange, répéta deux fois mon nom au-dessus de ma tête. Je tressaillis. Au même instant un rire enfantin partit de la terrasse au fond de la cour, et j'aperçus entre des sorbiers garnis de leurs grappes de corail, deux jolies têtes blondes qui se penchaient curieusement de notre côté. La sœur leur fit signe de la main en riant aussi, et la voix que j'avais entendue d'abord recommença son appel :

— Ferdinand ! Ferdinand !

Puis, aussitôt, sans aucune transition de nature à ménager ma délicatesse :

— As-tu déjeuné, Jacquot ? Ferdinand, as-tu déjeuné ?

Cette singulière alliance de mots ou plutôt cette confusion excita l'hilarité de ma sœur et des deux enfants qui lui répondaient de la terrasse. Je m'associai franchement à leur gaieté. Quel bonheur ! un perroquet ! moi qui me montrais déjà si fier au collège d'un geai, assez maussade, que j'élevais sous un vieux carton de cha-

Les créances provenant du prêt hypothécaire demeurent affectées, par privilège, au paiement des obligations créées en représentation de ces prêts.

Art. 7. Le Crédit foncier pourra, avant la réalisation des prêts qui sont l'objet de la présente loi, émettre des titres provisoires pour une somme qui n'excèdera pas cinq millions.

Art. 8. Le chiffre des actions émises par le Crédit foncier sera maintenu dans la proportion de 1/20 au moins des obligations ou titres en circulation.

Art. 9. En cas de remboursement par anticipation, l'indemnité à payer par le débiteur est fixée à 50 centimes par 100 francs, soit demi pour cent du capital remboursé.

Par dérogation à l'article des statuts du Crédit foncier, cette règle est applicable à toutes les opérations faites par le Crédit foncier.

FAITS DIVERS.

Le Piémontais Nino Bixio, qui a été frappé d'une balle au bas-ventre dans un engagement du 19 mai et qui est mort des suites de sa blessure, était le frère de M. Bixio, ancien membre de l'assemblée constituante.

Nino Bixio avait voyagé pendant plusieurs années comme capitaine de navire pour le compte de deux maisons, l'une de Marseille, l'autre de Gènes.

Rosalino Filo, faisant aussi partie de l'expédition de Garibaldi et qui a été tué dans l'engagement du 19, était un écrivain piémontais d'une grande violence démagogique.

La ville de Palerme, quant à la population, est la seconde ville de toute l'Italie; sa population est de 170,000 âmes; Naples, peuplée de 385,000 habitants, en est la première.

La population de la Sicile est de 1,993,867 habitants.

Messine, peuplée de 70,000 âmes, Syracuse, Trapani sont des places fortes assez importantes.

On compte plus de 50,000 prêtres dans le royaume de Naples et de Sicile.

Les catholiques y sont en grande majorité. Il y a 80,000 grecs et 2,000 juifs.

La dette du royaume est d'un milliard de francs, et les revenus annuels de 140,000,000 de francs.

Ce petit Etat possède, à lui seul, 2 cardinaux, 14 archevêques, 77 évêques, 14 prélats et une armée de 20,000 nonnes et moines.

Toutes les écoles, qui sont au nombre de 74,713, sont abandonnées aux prêtres.

C'est en Sicile qu'est situé le fameux volcan l'Etna, qui a 3,000 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer, 60 lieues de circonférence et un cratère d'une lieue autour. On compte dans son voisinage 77 villes, bourgs et villages. Pindare, qui vivait 449 avant Jésus-Christ, est le premier auteur qui ait parlé de ce volcan.

CHRONIQUE LOCALE.

Le tribunal de commerce de Paris vient de décider que les compagnies de chemins de fer ont le droit de refuser aux destinataires de vérifier le contenu d'un colis avant le paiement de la lettre de voiture, quand le colis est intact et ne présente

— Il est du plus beau gris perle, s'écria Rosalie en m'entraînant dans la maison; sa queue est rouge, son plumage lustré, son bec noir, son oeil d'or! Et puis, Cécile et moi nous lui apprenons tant de choses depuis un an pour te divertir.

Nous étions arrivés en quelques bonds dans la chambre qui m'était destinée. Je ne vis point alors avec quel soin ma mère avait orné cette chambre, je n'eus pas un regard pour les livres élégamment reliés, le pupitre en palissandre, les géraniums blancs et roses, qui, à travers les vitres, se mélaient aux feuilles de la vigne; je n'avais d'yeux que pour l'oiseau, penché sur un bâton, la tête de côté, montrant seulement un oeil, de l'air le plus narquois, le plus insolent. Après s'être fait prier quelques instants pendant lesquels ils multiplia les attitudes provoquantes, tantôt se dandinant comme un jeune fat, tantôt marchant d'un pas grave et se rengorgeant comme un nouvel enrichi, monseigneur le perroquet daigna montrer enfin ce qu'il savait faire. Il commença d'abord par m'appeler plusieurs fois en accompagnant mon nom de grands éclats de rire. Cette manière de réclamer mon attention me fit un plaisir extrême, et je me sentis parfaitement disposé à couvrir d'applaudissements une danse savoyarde que notre valet emplumé exécuta d'une façon vraiment comique. J'étais émerveillé et je ne savais comment remercier ma sœur de l'aimable surprise qu'elle me préparait depuis si longtemps.

« Non, non, garde tout cela pour Cécile, me disait

aucun signe d'avarie. Mais, si le colis présente des traces extérieures d'avarie, le destinataire a le droit de refuser d'en prendre livraison, et de ne payer la voiture qu'après avoir vérifié l'intérieur de la caisse.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 28 avril au 25 mai 1860.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.			POIDS.
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	
BOUCHERS.														
MM.														
1	Godard.	»	2	»	»	»	»	8	25	»	15	19	9	»
2	Morisseau.	1	4	»	»	5	1	9	41	2	21	46	2	»
3	Touche.	»	1	»	»	2	»	6	21	1	8	27	5	»
4	Poisson (1).	»	4	»	»	6	1	22	46	2	27	38	6	»
5	Lepron.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Yvon.	»	1	»	»	1	4	»	2	17	2	7	17	»
7	Corbineau	»	2	»	»	1	1	4	23	2	4	27	6	»
8	Sechet.	»	4	»	»	1	2	5	14	31	1	15	40	4
9	Guénon (2).	»	»	»	»	2	3	3	7	4	1	16	8	»
10	Prouteau (1)	»	»	»	»	1	1	2	14	1	5	13	3	»
11	Girard.	»	1	»	»	2	»	4	16	3	4	19	3	»
12	Lanier (2).	»	»	»	»	2	»	4	7	»	3	12	6	»
13	Pallu.	»	»	»	»	1	2	1	2	2	3	15	9	»
14	Groleau.	»	»	»	»	2	»	2	14	1	5	8	»	»
15	Beneston.	»	»	»	»	2	1	1	20	1	5	12	2	»
16	Rousse.	»	»	»	»	1	»	2	10	1	7	2	3	»
CHARCUTIERS.														
MM.														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
4	Caret.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
5	Milsonneau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14
6	Martin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15
7	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7
8	Sève fils.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
9	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18
10	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
11	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7
12	Sève père.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.
(2) Trois veaux refusés pour défaut de poids.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :
Torin, le 29 mai 1860, 9 h. 30 m. soir. — La chambre des députés vient d'approuver le traité. Voici le résultat du vote par appel nominal : Pour, 229; contre, 33. Ont déclaré s'abstenir, 23.

Torin, 29 mai. — Le comte de Cavour, répondant à M. Ratazzi, déclare regretter d'être contraint de dire des choses très délicates dont il laisse toute la responsabilité à M. Ratazzi. Nous n'avons pas, dit-il, de garantie de la France touchant les annexions. Nous n'en avons pas demandé. Il nous a suffi de la déclaration de la France qu'elle ferait

Rosalie en me poussant vers la fenêtre, et la main tendue vers les sorbiers. Jamais ce sornois de Perle n'aurait appris à danser la catarinette sans la patience de Cécile, qui n'épargnait rien pour réussir. Oh! tu vas connaître Cécile et son petit frère Félix! Elle est si jolie notre petite voisine! plus jolie encore que Perle!»

Cela me paraissait difficile; cependant, quelques heures après, je partageais entièrement l'opinion de ma sœur.

Le père de Cécile se nommait M. Arnaud; il voyageait en ce moment dans les mers des Indes. Sa famille, avec laquelle je fis bientôt connaissance, se composait d'une femme et de deux enfants, dont l'aînée, la jeune fille, avait dix ans, et le plus jeune, Felix, quatre ans à peine. M^{me} Arnaud s'était mariée tard, et elle avait déjà passé son huitième lustre à l'époque où j'entrai pour la première fois dans son salon. Elle était grande, pâle, amaigrie, fatiguée par les bals, les spectacles qu'elle recherchait avec passion depuis plus d'un quart de siècle. Je vous citais Horace, il n'y a qu'un instant; eh bien! la philosophie de ce poète serait ici de l'histoire. « Garde-toi, disait-il, garde-toi de t'informer de ce qui peut arriver demain, et chaque jour que le sort te donne, regarde-le comme autant de gagné. Je hais la main trop économe. Que tout soit jonché de roses! Tu sauveras des mains d'un héritier ce que tu donnes à tes plaisirs. »

Autant notre maison, souvent attristée, par les maladies de notre mère, était grave et silencieuse, autant la demeure de M^{me} Arnaud était animée et bruyante. Ma

respecter la non-intervention. Nous nous sommes assurés, surtout en vertu de cette cession, de toute la sympathie de cette puissance. La France n'a pas exercé la moindre pression relativement à l'autonomie de la Toscane. Il y a eu de simples conversations extra-diplomatiques. Nous avons déclaré que l'autonomie devait disparaître. La France n'a pas fait la moindre opposition. — Havas.

Une dépêche de Naples, en date du 29 mai, confirme la nouvelle que nous avons donnée de l'entrée de Garibaldi dans Palerme et de la continuation du bombardement de la ville par les forts et par la flotte.

Le bruit a couru, d'après une dépêche privée, qu'un mouvement a été tenté dans un quartier de Naples, aux cris de *Vive Garibaldi!* et de *vive Palerme!* Ce mouvement n'aurait eu aucune suite. (Le Pays.)

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 mai 1860.

NAISSANCES. — 2. Emile Daviau, rue de Fenet; — 5. Marie-Eugénie Fischer, à l'Ecole de cavalerie; — 6. Auguste-Pierre Cornus, rue Duplessy-Mornay; — Albert-Jean Alezon, au hameau du Petit-Puy; — 7. Justine-Honorine Huc, rue de la Visitation; — 11. Léonie-Louise Guillot, rue de la Croix-Verte; — 14. Alfred-Camille-Albert Laurent, rue Braud.

MARIAGES. — 2. Jean Goglais, marchand de chevaux, a épousé Perrine-Renée Lioton, journalière, tons deux de Saumur; — 3. Charles Gallais, marinier, de Saumur, a épousé Marie Dilay, gagiste, de Saint-Germain-sur-Vienne; — Hilaire Glemette, cultivateur, de Rou-Marçon, a épousé Renée Sausseureau, journalière, de Saumur; — 9. Hippolyte Bordereau, peintre en bâtiment, a épousé Anne-Justine Boussin, sans profession, tous deux de Saumur; — 15. Joseph Guyot, menuisier, a épousé Marie Magdeleine Eouprie, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}. Marie Espalier, journalière, 34 ans, femme Bordeaux, à l'Hôpital; — 5. Marie Bottereau, 9 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 4. Françoise Roy, lingère, célibataire, 22 ans, à l'Hôpital; — 5. Louis-Pierre Riam, tailleur d'habits, 39 ans, rue Saint Jean; — 6. Louise Chauvignean, 5 ans, rue d'Esfer; — 7. Marguerite-Louise-Alexandrine de Wauvert, rentière, 69 ans, épouse de Amédée-Mathieu de la Ponce, rue Beaurepaire; — 8. Paul Deval, 62 ans, cultivateur, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 11. Renée Jamain, 75 ans, rentière, veuve de Joseph Raspiller, rue de la Chouetterie; — 15 avril, Alphonse Chauveau, célibataire, 25 ans, ex-fusilier au 32^e de ligne, à Eosisheim; — 12 mai, Lucien Quinet, 13 ans, ile Maffray; — 14, Jules-Henri Renault, 1 mois.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 26 mai.

Revue de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition florale. — La Sicile. — Pêche de l'aloise dans le Rhin. — Chronique littéraire. — Rentrée des troupes espagnoles de l'expédition du Maroc à Madrid. — Causerie dramatique. — Chronique musicale — Le collège de Cluny. — Le romanisme. —

mère n'avait pas encore permis à Rosalie de se réunir à la petite société qui se rassemblait presque tous les soirs chez la mère de Cécile, mais elle ne voyait aucun inconvénient à laisser ma sœur jouer et courir, dans le jardin voisin du nôtre, avec une enfant de son âge. Cette enfant, d'ailleurs, possédait plusieurs talents: on admirait sa force sur le piano, et l'étendue de sa voix, la pureté de son chant aurait fait pâlir plus d'une cantatrice en vogue. On la louait beaucoup, et sa mère n'épargnait rien pour lui faire jouer le rôle d'un petit prodige. Heureusement, le bon naturel de l'amie de ma sœur triomphait de cette position dangereuse: il était impossible de trouver plus de simplicité et de joyeux abandon.

Il ne s'était pas écoulé trois jours, que l'intimité la plus cordiale régnait entre les trois autres enfants et moi. Perle avait beaucoup contribué à ce résultat, et je m'en trouvais si bien, que j'aurais voulu passer toutes les années de ma vie sous les sorbiers du jardin ou dans le salon de M^{me} Arnaud; je dis le salon, car cédant aux instances réitérées qui lui étaient faites, notre mère nous permit enfin d'y figurer quelquefois. Cette autorisation, qui nous fit bondir d'allégresse, ne fut pas donnée sans inquiétude. Etonnés, nous nous demandions, Rosalie et moi, comment on pouvait hésiter un instant à nous laisser voir une société si gaie, si amusante. Aujourd'hui je ne m'étonne plus que d'une chose, c'est que la bonté de notre mère ait pu l'emporter ainsi, en cette occasion, sur sa prudence. (La suite au prochain numéro.)

Attaque des mines d'argent du Fresnillo au Mexique. — Un nouveau moteur. — Gazette du palais. — Inauguration de la statue de Jacq. Amyot à Melun. — Le poète Hebel. — Publications nouvelles. — Annonces et avis divers.

Gravures : Le général comte de Goyon. — Pola, port militaire de l'Autriche sur l'Adriatique. — Pavillon des concerts Musard aux Champs-Élysées. — Uniformes de l'armée napolitaine. — Pêche de l'alose dans le Rhin : trois gravures. — Le général Zabala. — Le général Cervino. — Rentrée à Madrid des troupes espagnoles de l'expédition du Maroc. — Démolitions de Paris, l'ancien collège de Cluny : trois gravures. — Le prince Pitzipios. — Attaque des mines d'argent du Fresnillo au Mexique. — Un

nouveau moteur : trois gravures. — Le palais royal à Palerme. — La statue de Jacq. Amyot à Melun. — Le poète Hebel. — Rébus.

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES DE FRANCE.

Service de la ville de Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1860, les ateliers, magasins et bureau de l'administration seront transférés rue Verte, près le Champ-de-Foire. (241)
Le régisseur, AUBEUX.

MM. ASSE et BOIN, négociants à Tours, demandent un COMMIS au courant de la *Mercerie-Bonneterie*. (251)

BOURSE DU 29 MAI.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 60.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 96 00.

BOURSE DU 30 MAI.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, avec jardin, remise et écurie, à Saumur, rue du Petit-Mail, n° 5.
S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

AVIS.

M. COULÉARD, maître d'hôtel, à la Boule-d'Or, rue Daillé, à Saumur, se met à la disposition des personnes qui voudront bien s'adresser à lui pour préparer, à la ville et à la campagne, les repas de noces et autres. (253)

A VENDRE

Présentement,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ

Dans le meilleur quartier de Saumur.

Toutes facilités seront accordées. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean. S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

Déposé au Tribunal de commerce.

EAU ARCHELAIS

Procédé infailible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

Dépôt central chez M. L. PETIT, coiffeur, rue du Change, n° 10, à Tours.

Cette Eau, dont l'efficacité est incontestable et si justement appréciée par les personnes qui en ont fait usage jusqu'à ce jour, ayant été approuvée par la médecine, et soumise à l'examen de chimistes distingués, a été reconnue inoffensive pour l'usage externe et bienfaisante pour le cuir chevelu.

Ne renfermant que des principes régénérateurs et n'étant composée uniquement que de sucs de plantes toniques, elle lutte contre les calvités les plus prononcées et prévient celles qui tendraient à se déclarer.

Prix : 3 fr. et 5 fr. le flacon.

On fait des traités à forfait. — On garantit, dans l'espace de 4 mois, un bon résultat.

POMMADE ARCHELAIS

Prix : 2 francs le pot.

Renfermant les mêmes principes que l'Eau, elle en seconde les bienfaits effets et, après la régénération de la chevelure, elle en entretient la finesse et la souplesse.

Dépôt, à Saumur, chez M. TURBEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (168)

LES

CENT MILLE FEUILLETONS

ILLUSTRÉS.

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT.

Paris . . . 6 f. 50 c.

Départem. 7 50

Etranger, port en sus.

LE JOURNAL

des

Cent mille Feuilletons illustrés

Est la seule publication donnant, dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN COMPLET ILLUSTRÉ.

On s'abonne à Paris et chez tous les libraires de France et de l'Etranger, en envoyant des timbres postes ou un mandat à l'ordre M. PELLIGAND, directeur.

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

BUREAUX, Rue St-Joseph, 20, A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT : Un an . . . 9 fr. Six mois . . . 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'*Étoile du Midi*, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite : tel est, en abrégé, le programme de la *France Littéraire*, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

52 numéros par an. — Paris, 6 fr. — Départements, 8 fr.

5, rue Coq-Héron, 5.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE

Une science ou un art ne s'acquiert que par le travail.

Le travail dépend de l'énergie de la volonté.

Vouloir, c'est pouvoir.

SOUS LA DIRECTION DE

M. PAGET LUPICIN

La science est la source du bien-être et de la prospérité.

Les hommes ne diffèrent entre eux que par l'éducation

La misère est fille de l'ignorance.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

Paraît le Samedi chez tous les Libraires.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

Le but de l'ÉDUCATEUR POPULAIRE est de mettre à la portée de tous, par un bon marché exceptionnel et à l'aide de méthodes nouvelles, qui abrègent considérablement le temps des études, la connaissance des langues anciennes et modernes, des sciences exactes et des sciences d'observation, des arts utiles et des arts d'agrément. Son enseignement encyclopédique et complet répond aux aspirations de notre époque, avides de savoir et de connaître.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE s'adresse à la fois aux pères et aux mères de famille, auxquels il facilite, en l'agrandissant, la tâche de l'instruction de leurs enfants; aux instituteurs et institutrices, qui l'accueilleront comme un auxiliaire bienvenu dans la continuation et l'extension de leurs études; aux adultes qui voudront acquérir par eux-mêmes cette instruction que leur position sociale ne leur a pas permise; aux élèves de nos lycées et de nos écoles, pour compléter, par des aperçus nouveaux, l'enseignement du programme universitaire; à tout homme d'intelligence enfin qui veut sérieusement s'instruire, ou aider au développement intellectuel de

ses semblables.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie les *Grands Hommes du peuple*, par Ernest BARRAND, Gustave BONNIN, etc., série de biographies des plus intéressantes, qui a commencé par Franklin, Dupuytren, les deux Brunel, Georges Stephenson, et qui continuera par Bernard de Palissy, l'émailleur; Jacquard, l'inventeur du métier à tisser; Jacques Laffitte, le banquier; Papin, le créateur de la machine à vapeur; Arago, le savant; Duguay-Trouin, le marin; Broussais, le systématisateur; Laennec, l'Hippocrate moderne; Montyon, le bienfaiteur; Barranger, le poète; Fourier, l'atopiste; l'abbé de l'Épée, le révélateur des sourds-muets; Swedeborg, l'illuminé; Paracelse, l'alchimiste; Jeanne-d'Arc, sauveur de la France; Hume, le spirite; Jeanne Hachette, l'intrépide; Joe Smith, fondateur des Mormons; Roger Bacon, l'inventeur de la poudre à canon; Descartes, le philosophe; Grétry, le musicien, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie des cours de langue anglaise, allemande, latine, française, d'après

une méthode nouvelle, simplifiée. En moins d'un an, le lecteur peut écrire et parler ces diverses langues. Plus tard, il donnera le grec, l'italien, l'espagnol, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie un cours de musique, remarquable par la concision, la clarté et la netteté des préceptes. M. A. Jeannin, son auteur, n'oublie aucune des notions qui se rattachent à cet art admirable.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie, sur un nouveau plan, un traité d'arithmétique, d'après la méthode d'invention qui consiste à suivre l'ordre logique des idées, en vertu duquel les mathématiques ont été créées par l'homme. Il est dû M. Victor BLANDIN, qui continuera les sciences exactes par la géométrie, l'algèbre, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie un cours de tenue de livres, par M. J. SCHEIDER, science indispensable pour conserver et acquérir la fortune.

Un grand nombre d'articles bibliographiques, signés par MM. JOUFFROY, Auguste PAGET, Ed. MARAUX, donnent de la variété au journal.

S'adresser au bureau de l'ÉDUCATEUR POPULAIRE, rue Coq-Héron, 5.